

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

5 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 5 juin 2025, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame le Maire.

Membres :	18
Présents :	15
Représentés :	2
Exprimés :	17
OUI :	17
NON :	0
Abstentions :	0

Date de la convocation : 28 mai 2025

Présents : Jany-Claude SOLIS, Jean-François LEBLANC, Marianne LAVAUD, Gérard GASNIER, Christelle DUBLANCHE, Christophe MATTANA, Lydie MANUS, Jessy VERESSE, Jean-Jacques CHAPOULIE, Sandra ROUSSEAU, Laurence RAYNAUD, Patricia VIGNALS, Isabelle TARNAUD, Stéphanie DENIS,

Philippe DUFOUR.

Absents excusés :

Laure CORGNE, procuration à Patricia VIGNALS,
Jean-Jacques FAUCHER, procuration à Jean-Jacques CHAPOULIE,
Christophe SIMARD.

Secrétaire de séance : Christelle DUBLANCHE

Ouverture de la séance à 19h08

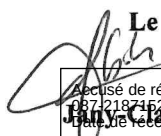
Convention relative au plan de gestion conforme aux obligations HACCP et sani prévention

La présence de rats et autres rongeurs commensaux a toujours été un problème pour l'homme, tant sur le plan de l'hygiène que sur le plan économique. La réglementation sur leur détection dans un espace de restauration collective a fortement évolué et, dans le cadre des obligations HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point traduit en français : Analyse des risques et maîtrise des points critiques), la commune doit assurer un plan de gestion des rongeurs, des blattes et des insectes volants, en adéquation avec la Loi NPB (No Biocides Permanently traduit en français : pas de biocides en permanence). Or actuellement, la commune ne dispose d'aucune convention en ce sens. C'est pourquoi il convient de signer une convention sur ce sujet.

En conséquence, après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal, décide :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention entre la Commune de Saint-Jouvent et ELIS PEST CONTROL LIMOUSIN, annexée à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.
- **DE CHARGER** le responsable de la restauration scolaire de la mise en œuvre et du suivi des actions prévues en collaboration avec la société ELIS PEST CONTROL LIMOUSIN.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Saint-Jouvent le 06/06/2025

 **Le Maire**
Accusé de réception en préfecture
087218716209-20250605-2025-37-DE
Date de réception préfecture : 06/06/2025

